

La garderie périscolaire est ouverte à tous occasionnellement ou régulièrement. C'est un service municipal proposé aux familles moyennant une participation. Pour des raisons d'assurance, nous ne pouvons accueillir les enfants qu'au vu d'un document signé des parents.

Aussi, nous vous demandons de **remplir impérativement la fiche** ci-contre même dans le cas où votre enfant ne fréquentera qu'occasionnellement la garderie ou même pas du tout. En effet :

- Chez les maternels, tous les enfants non repris à 16h30 vont à la garderie.
- Chez les primaires, à 16h35 les enfants qui ne fréquentent pas l'étude et non repris par les parents vont à la garderie. Tous les enfants non repris après l'étude vont à la garderie.

La garderie accueille les enfants à partir de 7h00 le matin et jusqu'à 19h le soir. La CAF ayant un droit de regard sur le fonctionnement exige en particulier l'application d'une grille tarifaire en fonction du quotient familial.

Nous attirons votre attention que le non-respect manifeste et régulier des horaires limité à 19h pourra être pénalisé :

Au premier retard : avertissement écrit

Au deuxième retard : indemnité de 15 €

A partir du troisième retard : indemnité de 15 € et exclusion temporaire

Nous adoptons les mêmes tranches que le centre de loisirs.

Quotient Familial	0 à 485	486 à 673	674 à 873	874 à 1073	1074 à 1273	1274 et +
Matin	0,46 €	0,87 €	1,29€	1,70 €	1,90 €	2,11 €
Soir 1 h	0,36 €	0,57 €	0,87€	1,29 €	1.39 €	1,60 €
Soir 1h30	0,53 €	0,83€	1,28 €	1,91 €	2,06 €	2,39 €
Soir 2h et plus	0,57 €	1,08 €	1,60 €	2,21 €	2,42 €	2,63 €

Les goûters sont distribués à tous à 16h30 : pain, beurre, confiture, chocolat, lait, fromage, fruits. Il n'y a pas de goûter après l'étude. Ces collations sont facturées 1,40 €

La facturation est établie une fois par mois et est payable à l'école Alphonse DAUDET.

Une attestation de participation à la garderie est délivrée en décembre pour les services fiscaux pour tous les enfants de -6ans et jointe à votre facture.

Les attestations pour d'autres organismes sont à demander en mairie.

Nous vous rappelons qu'il s'agit d'une garderie destinée à accueillir vos enfants pour vous permettre de respecter vos contraintes et vos obligations.

Merci de respecter celles de nos animatrices en respectant les horaires et leur fonction.

Restant à votre écoute, nous vous souhaitons une bonne rentrée.

Mme LEMAIRE Aline,
Adjointe aux affaires Scolaires,

Mme FRUCHART Christiane,
Présidente d' ALC